

Groupe CS-POP et Vert·e·s

Delémont, le 27 octobre 2025

Question Écrite

Réponses ultérieures à l'interpellation 3.02/25 - «Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité.»

Suite à son interpellation 3.02/25 "Développement Gare Sud : Réouverture de la Croisée des Loisirs et mobilité", le Groupe CS-POP et Vert·e·s attend les réponses suivantes du Conseil Communal :

- Est-ce qu'un accord oral entre le promoteur de la Croisée des Loisirs et "La Migros", sans plus de précision, est une garantie considérée comme suffisante par le Conseil Communal que le parking de la Migros puisse répondre aux pointes d'utilisation de la Croisée des Loisirs ?
- Dans la convention du 19 décembre 2013 entre la Commune Municipale, Appollo SA et Lora SA, le Conseil Communal s'engageait à veiller à ce que le parking voisin de la Migros reste ouvert au public "aux conditions actuelles" afin d'absorber les besoins nécessaires en stationnement, en particulier lors de pointes d'affluences. **Comment se fait-il que l'accord oral entre le promoteur et "La Migros" n'implique pas le Conseil Communal ?**
- Nous avons été surpris d'apprendre par la presse qu'un plan de mobilité est en cours d'élaboration, l'art. 79 du Règlement Communal sur les Constructions disposant "qu'un plan de mobilité est exigé pour les entreprises employant plus de 20 EPT lors de toute demande de permis de construire selon la procédure ordinaire". **Comment se fait-il que le plan de mobilité ne soit pas déjà disponible ?**
- Une étude de stationnement a été commanditée par le service UETP, elle n'est pas jointe au permis déposé. Cette étude n'est pas basée sur un comptage sur place (contrairement p.ex à ce qui a été fait au giratoire des Près-Roses) mais sur un micro recensement national de l'OFT ; elle implique une bonne desserte en transport public permettant une réduction du besoin en place de parcs de 50 à 80%. **La diminution de l'offre sur la ligne de bus concernée ne fait-il pas craindre au Conseil Communal que les conclusions de cette étude ne soient plus applicables ?**
- Est-ce que l'arrêt de bus " Émile-Boéchat" situé à 300 m de la Croisée permet réellement cette diminution du besoin en stationnement ?
- Comment se fait-il que cet arrêt de bus ne soit toujours pas accessible aux PMR alors que la Loi sur l'égalité des personnes handicapées l'imposerait depuis fin 2023 ?

- Dans la presse, le promoteur indique prévoir 40 places supplémentaires pour les voitures, le plan déposé pour le permis n'en comporte que 22 (+4 PMR) portant le total des places voitures à 195. Concernant les vélos, il est prévu 34 places non-couvertes et 21 places couvertes, pour un total de 55 places. **Est-ce que ce nombre de places vélos est réellement suffisant en tenant compte de la réduction de 50 à 80% des besoins en stationnement voitures prévus par l'étude de stationnement ?**
- Comment se fait-il que l'ATE ait dû batailler ferme pour obtenir une augmentation du nombre de ces places vélos, qui sont pourtant indispensables si l'on envisage réduire de 50 à 80% les besoins en stationnement voitures ?
- En 2014, lors du référendum contre l'agrandissement du parking de la Croisée, le Conseil Communal indiquait dans ses arguments qu'un futur agrandissement serait aux frais du promoteur. Comment se fait-il que dans le Quotidien Jurassien, le promoteur propose de construire un nouveau parking à ses frais et que le Conseil Communal accueille cette idée "de manière plutôt positive". **Le Conseil communal a-t-il oublié son engagement pris lors du référendum de 2014 ?**
- Il existe un bail à loyer entre la Commune, Cinémont et la Croisée des Loisirs. Il engage la commune à compenser la perte des 169 places en cas de construction sur la parcelle. **Ce bail arrive à échéance au 1er janvier 2026, sera-t-il renouvelé ? En cas de reconduction, le Conseil Communal a-t-il prévu ce risque dans sa réflexion sur le plan spécial "Gare Sud" ?**
- Où en est le projet mentionné lors du référendum de 2014 prévoyant la création prochaine d'un deuxième passage sous-voies donnant en face du parking de la Croisée ?

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses.

Pour le groupe CS•POP et Vert·e·s

Mérane Woudman

